

EGPA

Enseignement **G**énéral et **P**rofessionnel **A**dapté (de la 6^{ème} à la 3^{ème})



La demande d'orientation en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) est évaluée par la MDPH **pour les élèves bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation** (compensation scolaire notifiée par la CDAPH : droit en cours).

1 Orientation 1^{er} degré (élèves d'école élémentaire demandant une orientation en SEGPA)
Date limite de réception à la MDPH : 6 février 2025

2 Orientation 2nd degré (élèves de collège demandant une orientation en SEGPA)
Date limite de réception à la MDPH : 24 avril 2025

Pièces obligatoires pour l'évaluation à envoyer à la MDPH (en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

Par la famille :

- Bilan(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) si la MDPH ne dispose pas d'un bilan de moins de deux ans

Par l'enseignant référent :

- GEVA-sco réexamen
- Évaluations scolaires CDOEA